

REGLEMENT 25^{ème} RONDE CERETANE

Dimanche 14 septembre 2008

LA RONDE CERETANE : 20 KM

ORGANISATION La Ronde Cérétane est ouverte aux 1000 premiers inscrits licenciés ou non, des juniors aux vétérans.

PARCOURS Le parcours est composé d'une boucle de 2,8 Km dans les rues de Céret, suivie de 2 boucles de 8,6 Km qui conduisent les participants vers la campagne Cérétane en passant par le Coll de Bousseills et la Cabanasse.

CLASSEMENTS Scratch. Catégories Juniors à Vétérans 4 (Hommes et Femmes) non cumulables.

LA COURSE POPULAIRE : 6 KM

ORGANISATION La course populaire est ouverte aux 700 premiers inscrits coureurs et marcheurs à partir de la catégorie Cadet.

PARCOURS Une boucle de 2,8 Km dans les rues de Céret suivie d'une autre boucle de 3,7 Km dans la campagne Cérétane.

CLASSEMENTS Scratch. Catégorie Cadet uniquement (Hommes et Femmes).

LA RANDONNEE : 9 KM

ORGANISATION La randonnée est ouverte aux 200 premiers inscrits à partir de la catégorie Cadet. Le port de chaussures adaptées à la marche est exigé.

PARCOURS Une boucle de 9 Km en pleine nature empruntant des sentiers balisés surplombant magnifiquement la ville.

CLASSEMENTS Aucun classement

COURSES ENFANTS

Départ : 11h15. Inscription le samedi 13/9 et le 14/9 jusqu'à 10h30 fixée à 2 €. Autorisation parentale écrite et obligatoirement signée.

CATEGORIES : 1,7 Km pour les enfants nés en 94 et 95.

1,3 Km pour les enfants nés en 96 et 97.

1 Km pour les enfants nés en 98 et 99.

0,7 Km pour les enfants nés en 2000, 2001 et 2002.

POUR LES 20 KM ET LES 6 KM

Art 1 - DEPART Le départ commun aux 2 courses s'effectuera à 9h30 Avenue d'Espagne (à côté du stade Louis Fondcave)

Art 2 - ARRIVEE L'arrivée sera jugée devant la Mairie (angle de la rue Michel Aribaud). Durée maxi de la course des 20 Km : 2h 30. Durée maxi de la course des 6 Km : 1h.

Art 3 - INSCRIPTION Fixée à 10 € pour les 20 Km, à 7 € pour les 6 Km et 7€ pour la randonnée (chèque établi à l'ordre de LA RONDE CERETANE). Les inscriptions se feront par courrier sur le bulletin au dos du présent règlement et accompagné du chèque et de la photocopie de la licence **FFA** ou **PASS'RUNNING** ou **du certificat médical (de moins d'un an) de non contre indication à la course à pied en compétition** et seront adressés à :

LA RONDE CERETANE - BP 222 - 66402-CERET-CEDEX.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Art 4 - PERMANENCES

- A LA CAPELLETA à CERET

du mardi 9/9 au vendredi 12/9, de 14h à 19h.
et samedi 13/9 de 9h à 19h

- AU MAGASIN CITY-SPORT à PERPIGNAN SUD

du samedi 6/9 au samedi 13/9 de 9h30 à 19h.

Art 5 - RETRAIT des DOSSARDS

Un secrétariat sera mis en place à la Capelleta.

le SAMEDI 13/9 de 10h à 19h.

le DIMANCHE 14/9 de 7h30 à 9h.

Aucun dossard ne sera envoyé par courrier

Art 6 - LICENCE ou CERTIFICAT MEDICAL pour tous

LICENCIES : licence FFA ou Pass'Running en cours de validité (ou leur photocopie certifiée conforme par l'intéressé) à joindre à l'inscription.

NON LICENCIES : Un **certificat médical (de moins d'un an) de non contre indication à la course à pied en compétition** ou sa photocopie certifiée (à joindre impérativement à l'inscription).

Les participants de moins de 18 ans (course de 6 Km) devront obligatoirement joindre à l'inscription une autorisation parentale signée.

Art 7 - SECURITE Un service de sécurité assuré par les organisateurs et la Police Municipale, sera mis en place sur le parcours. Tous les coureurs devront se conformer à leurs prescriptions et à celles du Code de la Route.

Art 8 - SERVICE MEDICAL Une protection médicale (Médecins, Assistants, Ambulance) sera mise en place sur le parcours et à l'arrivée à la Capelleta. Un service de massage sera assuré à l'arrivée (Capelleta).

Art 9 - DOUCHES: Elles seront à la disposition des coureurs au Stade Fondcave de rugby (Départ) pour les Femmes et au gymnase (Avenue des Tilleuls) pour les Hommes.

Art 10 - RAVITAILLEMENTS: Six ravitaillements seront installés sur les 20 Km et deux sur les 6 Km, plus un à l'arrivée.

Art 11 - RESULTATS: Ils seront affichés au fur et à mesure des arrivées. Chaque coureur des 20 Km et des 6 Km recevra quelques jours après l'épreuve le journal l'Indépendant avec les classements et commentaires de la course. Classements disponibles le soir de l'épreuve sur : www.rondeceretane.com

Art 12 - ASSURANCES: Les organisateurs sont couverts par une police Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

Art 13 - RENSEIGNEMENTS

Aux horaires de permanence à la Capelleta tél. : 06 85 15 15 32.

Jusqu'au 13 septembre 2008 après 19h : 04 68 83 37 23.

Office du Tourisme Céret : 04 68 87 00 53. Fax : 04 68 87 00 56.

Art 14 - En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art 15 - Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Art 16 - Tout concurrent à qui est attribué un dossard autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit tels que média et partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

Art 17 - Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les coureurs disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation de La Ronde Cérétane, les coureurs peuvent recevoir des propositions d'autres organisations ou de sociétés. Ceux qui ne le souhaitent pas doivent le signaler par écrit à l'organisation.